

1885, né à Nîmes (Gard) le 27 août 1848, petit-fils du précédent, s'adonna à la littérature, et publia quelques romans, parmi lesquels : *Déborah*, *Gilberte*, *Le bel Achille*, *Les infortunes d'un communal*, etc. Il servit pendant la guerre de 1870-71, fut cité à l'ordre du jour à la reprise de Châteaudun, puis fit campagne en Espagne avec don Carlos, et fut décoré. Le 12 mars 1882, lors de l'élection partielle motivée par le décès de M. Bosc, il fut élu, au second tour, député de l'arrondissement d'Uzès, par 6,756 voix sur 19,414 votants et 26,794 inscrits, contre 6,496 à M. Fernand Roux, et 6,085 à M. Bonnefoy-Sibour. M. Peyre siégea à droite, parla sur le vinage, sur la politique coloniale, sur la réforme de la magistrature, déposa des projets de loi sur la médaille du Tonkin, sur la pension accordée aux enfants d'Abd-el-Kader, sur la dépopulation des campagnes, sur la dénomination des régiments, etc., et vota contre les crédits du Tonkin, pour ceux de Madagascar, contre la politique scolaire du gouvernement, contre la réforme de la magistrature, pour la vente des diamants de la couronne avec affectation du produit à une caisse des invalides du travail, contre le renouvellement des traités de commerce. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Gard, il échoua avec 52,232 voix sur 110,923 votants et 133,886 inscrits : il ne fut pas plus heureux à une élection partielle, deux mois après (13 décembre), nécessitée par l'option de M. Madier de Montjau pour la Drôme ; il ne recueillit que 40,596 voix contre 50,003 au candidat radical élu, M. Gaussorgues.

PIFFON (PIERRE), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était curé de Valeyrac en Gascogne. Elu, le 8 avril 1789, député du clergé aux Etats Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux, il soutint les privilèges de son ordre, et, le 12 juin 1789, s'opposa « avec attendrissement » à la réunion du clergé aux députés du tiers. « Il nous avait déjà donné la preuve qu'il avait le don des larmes », dit Jallet dans son *Journal*. Il émigra après la session, rentra après la Terreur, et se fit rayer de la liste des émigrés le 23 nivôse an III. Il vivait encore en 1801, car, à cette date, il publia à Bordeaux : *Réflexions politiques sur le projet de quelques princes d'Allemagne d'établir dans leurs Etats la tolérance générale de religion, et de l'action de cette tolérance sur l'autorité des souverains et sur la liberté du peuple*.

PIGEON (JOSEPH-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1805, dates de naissance et de mort inconnues, exerçait avant la Révolution la profession d'avocat à Périgueux. Nommé juge au tribunal civil de cette ville, il fut élu, le 26 germinal an VII, député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents ; il adhéra au coup d'Etat du 18 brumaire, et fut élu par le Sénat (4 nivôse an VIII) au nouveau Corps législatif où il représenta son département jusqu'en 1805.

PIGEON (VICTOR), représentant en 1848 et en 1849, né à Palaiseau (Seine-et-Oise) le 18 juillet 1816, mort à Bourges (Cher) en 1880, entra à l'Ecole polytechnique (1836), puis à l'Ecole d'application de Metz (1838), en sortit sous-lieutenant d'artillerie et donna sa démission en 1839 pour se livrer à l'agriculture. Républicain modéré, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant

de Seine-et-Oise à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 12, par 75,286 voix. Il prit place à l centre, fut secrétaire du comité de l'agriculture, du commerce et du Crédit foncier, et vota : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour les crédits de l'expédition romaine, et, le 26 mai 1849, pour la mise en liberté des transportés, qu'il avait rejetée le 1^{er} février. Après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, il s'était rapproché de la droite. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 6^e sur 10, par 46,085 voix (96,950 votants, 139,436 inscrits), M. Pigeon opina avec la fraction libérale du parti conservateur, ne se rallia pas à la politique de l'Elysée, et rentra dans la vie privée lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. En 1855, il obtint la fourniture des farines pour l'armée d'Orient, et établit dans ce but des moulins à Constantinople. Il passa les dernières années de sa vie à Bourges, et fut conseiller municipal opportuniste de cette ville.

PIGNATELLI. — Voy. EGDMONT (COMTE D').

PIQUET (GRÉGOIRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Melisey (Haute-Saône) en 1753, mort à Luxeuil (Haute-Saône) le 2 février 1826, notaire avant la Révolution, était devenu commissaire du Directoire exécutif dans son département, quand il fut élu, le 22 germinal an VI, député de la Haute-Saône au Conseil des Cinq-Cents ; il y siégea jusqu'au coup d'Etat de brumaire an VIII, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

PIIS (CHARLES-ANTOINE, MARQUIS DE), député en 1789, né à Queyssac (Dordogne) le 3 avril 1737, mort à Bordeaux (Gironde) le 4 juin 1794, appartenait à la famille du chevalier de Piis, poète et littérateur célèbre. Il était, lors de la Révolution, grand sénéchal d'épée et gouverneur du Bazadais, seigneur de Puybarban, Bassane, etc. Elu, le 10 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux, il tint pour l'ancien régime, opina avec la droite de la Constituante, et donna sa démission de député dès le 28 septembre 1789. Arrêté et incarcéré sous la Terreur, il fut condamné à mort et exécuté à Bordeaux le 4 juin 1794. Sa fille épousa le comte de Marcellus, député et pair de France.

PILASTRE DE LA BRARDIÈRE (URBAIN-RENE), député en 1789, à la Convention, au Conseil des Anciens, au Corps législatif de l'an VIII à 1803, et de 1820 à 1824, né à Cheffes (Maine-et-Loire) le 10 octobre 1752, mort à sa terre de Soudon (Maine-et-Loire) le 24 avril 1830, « fils de messire Urbain Pilastre, sieur de la Brardière, et de demoiselle Renée-Urbaine Samson », fit ses études chez les Oratoriens d'Angers, et voyagea en Europe. Il était qualifié « propriétaire bourgeois à Cheffes », lorsqu'il fut élu, le 21 mars 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de l'Anjou. Il prêta le serment du Jeu de paume et fut admis à siéger le 13 novembre suivant, en remplacement de Rabin, démissionnaire. Il ne parut point à la tribune, fut adjoint au

comité des pensions et vota silencieusement avec la majorité de la Constituante. Après la session, il devint (15 novembre 1791) maire d'Angers. Les électeurs de ce département l'envoyèrent, le 5 septembre 1792, siéger à la Convention, le 5^e sur 11, par 461 voix (632 votants, 645 inscrits). Pilastre de la Brardière se prononça, dans le procès du roi, « pour la détention jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque. » Puis il donna sa démission de représentant le 12 août 1793, pour n'avoir pas pu faire constater sa protestation contre l'arrestation des Girondins, et fut remplacé par Talot. Décrété d'arrestation, il dépista les recherches, en travaillant comme ouvrier menuisier dans les environs de Paris. Réélu député de Maine-et-Loire au Conseil des Anciens, le 20 vendémiaire an IV, par 110 voix (191 votants), il devint secrétaire de l'assemblée, s'y fit peu remarquer, en sortit le 20 mai 1798, fut nommé administrateur des hospices civils de Paris et, ayant adhéré au coup d'État du 18 brumaire, se vit appelé par le choix du Sénat conservateur à faire partie (4 nivôse an VIII) du nouveau Corps législatif. Il y représenta le département de Maine-et-Loire jusqu'en 1803. Il s'occupa alors d'agriculture dans ses terres de Soudon, et reparut sur la scène politique, ayant été élu, le 4 novembre 1820, député du 4^e arrondissement de Maine-et-Loire (Segré) par 114 voix (215 votants, 238 inscrits), contre 96 à M. d'Andigné. Il vota avec l'opposition constitutionnelle, et échoua, le 6 mars 1824, au grand collège de Maine-et-Loire, avec 23 voix sur 322 votants. On a de lui : *Etat des établissements d'instruction publique du canton d'Angers*.

PILAT (LOUIS-JOSEPH), député en 1789, né à Brébières (Pas-de-Calais) le 24 août 1735, mort à une date inconnue, était cultivateur à Douai, quand il fut élu, le 15 avril 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Douai. Admis à siéger le 23 novembre suivant, en remplacement de Simon de Mailhelle démissionnaire, il vota avec la majorité de la Constituante, et disparut de la scène politique après la session.

PILET DES JARDINS (CONSTANT-LUCIEN), député de 1876 à 1877, né à Bayeux (Calvados) le 9 mars 1831, d'une ancienne famille fixée à Bayeux à la fin du XVII^e siècle, et dont les membres ont occupé des charges municipales, eut pour père un avocat distingué du barreau de Bayeux, qui fut plusieurs fois bâtonnier de l'ordre, adjoint au maire de 1838 à 1851, et qui refusa le serment après le coup d'État du 2 décembre. Pilet des Jardins suivit la carrière paternelle ; il vint faire son droit à Paris en 1850, et, reçu avocat, se fit inscrire au barreau de cette ville (25 mars 1854), où il acquit rapidement une clientèle importante. Mêlé au mouvement libéral sous l'empire, il accepta, le 4 septembre 1870, les fonctions de sous-préfet de Bayeux, reprit sa place au barreau de Paris en 1871, fut nommé, l'année suivante, conseiller général de Balleroy (Calvados), et fut élu, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, comme candidat constitutionnel, député de l'arrondissement de Bayeux, par 6,589 voix sur 11,988 votants et 19,097 inscrits, contre 5,293 au candidat conservateur M. Niobey. Il prit place au centre gauche, fit partie de nombreuses commissions, notamment de celles sur l'instruction primaire,

sur les ventes judiciaires, sur les institutrices, appuya la politique conservatrice défendue par Dufaure, et déposa une proposition de loi relative au délai légal des prescriptions et péremptions en matière civile, qui fut prise en considération, mais dont la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai empêcha la discussion. Reprise, à la législature suivante, par le garde des sceaux, cette proposition devint la loi du 20 décembre 1879. Une autre proposition de Pilet des Jardins sur le mariage des indigents, acceptée par la commission qui conclut à son adoption, fut mise à l'ordre du jour du 11 mai 1877 : les événements du 16 mai ne permirent pas la discussion. Pilet des Jardins vota, le 17 mai, l'ordre du jour des gauches, signa, le lendemain, le manifeste des 363, et vota, le 19 juin, l'ordre du jour de défiance contre le cabinet du 16 mai. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua, le 14 octobre 1877, avec 5,244 voix contre 9,894 à M. Le Provost de Launay, candidat du gouvernement, élu. Il donna immédiatement sa démission de conseiller général, mais le canton d'Isigny le renvoya, dès 1879, à l'assemblée départementale, dont il a toujours fait partie depuis lors, et où il a occupé les fonctions de secrétaire. Nommé juge au tribunal de la Seine le 23 mars 1880, et, peu après, juge d'instruction, il fut promu vice-président au même tribunal en 1882, et conseiller à la cour d'appel de Paris le 7 août 1885. Officier de l'instruction publique en récompense d'un cours gratuit de droit commercial qu'il a professé à Paris de 1863 à 1873, il a publié deux ouvrages estimés : l'un sur le *Droit commercial*, l'autre sur le *Droit usuel*.

PILHES (VICTOR-APOLLINAIRE-FERDINAND), représentant en 1849, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône) le 12 septembre 1817, mort à Paris le 12 novembre 1882, appartint, sous Louis-Philippe, à l'opposition démocratique, collabora à *la Réforme*, et fut nommé, après le 24 février 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans l'Ariège. Rédacteur au journal *le Peuple*, il se porta, le 13 mai 1849, candidat du parti avancé à l'Assemblée législative dans l'Ariège, et fut élu représentant de ce département, le 4^e sur 6, par 18,692 voix (45,357 votants, 77,191 inscrits). Il siégea à la Montagne, et s'associa à l'interpellation Ledru-Rollin sur les affaires de Rome. Condamné par la Haute-Cour de Versailles pour sa participation à l'affaire du 13 juin, il fut remplacé, le 10 mars 1850, comme représentant, par le général Pelet. Dans les dernières années de sa vie, sous la présidence de M. Grévy, M. Pilhes occupa un emploi à l'Élysée.

PILLAUT (JEAN-PIERRE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, homme de loi avant la Révolution, devint (1790) procureur-syndic du district de Dourdan, et fut élu (5 septembre 1791) député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 8^e sur 14, par 348 voix (462 votants). Son rôle parlementaire fut obscur, et prit fin avec la législature.

PILLE (LOUIS-ANTOINE, COMTE), ministre, né à Soissons (Aisne) le 14 juillet 1743, mort à Soissons le 7 octobre 1828, petit-fils de la sœur du poète Racine, était, avant la Révolution, secrétaire général de l'intendance de Bourgogne. Il se prononça pour le nouvel ordre de choses, et, lors de la levée des premiers bataillons de volontaires, fut nommé commandant d'un de

ceux qui se formèrent à Dijon. Il passa avec ce corps à l'armée de Dumouriez, se distingua en plusieurs occasions par sa bravoure et ses talents militaires, et obtint, à la fin d'août 1792, le grade d'adjudant général; mais s'étant trouvé plusieurs fois en opposition avec son chef, et fort éloigné d'abord de vouloir seconder ses projets, il fut livré par lui aux Autrichiens et longtemps retenu prisonnier dans la forteresse de Mâestricht. Rendu à la liberté, il fut nommé commissaire général de l'organisation et du mouvement des armées de terre, et fit fonctions de ministre de la Guerre, du 1^{er} floréal an III au 12 brumaire an IV. Puis il fut employé comme général de brigade à l'intérieur, attaché, en 1797, à l'armée d'Italie, et mis successivement à la tête des places de Marseille et de Lille. Après le coup d'Etat de Bonaparte, le général Pille passa inspecteur aux revues à Paris, occupa ces fonctions jusqu'en 1806, et fut promu général de division. Rallié à la Restauration en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et reçut, le 23 septembre 1815, le titre de comte. Admis peu après à la retraite, il passa la fin de sa vie à Soissons.

PILLET (JEAN-PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1805, né à l'île d'Yeu (Vendée) le 9 septembre 1746, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 19 mai 1816, était capitaine de navire à Nantes, quand il fut élu, le 28 germinal an VII, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat du 18 brumaire, Pillet fut admis (4 nivôse an VIII) par le Sénat conservateur sur la liste des membres du nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1805.

PILLOT (THÉODOSE-JOSEPH-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Avesnes (Nord) le 21 novembre 1754, mort à Avesnes le 18 juin 1815, « fils de maître Louis-François-Joseph Pillot, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage royal d'Avesnes, et échevin de ladite ville, et de dame Marie-Thérèse-Théodore Jammart », fut, avant 1789, subdélégué de l'intendance du Hainaut, membre et commissaire des états de la ville d'Avesnes, administrateur de la pairie de l'office et lieutenant-général au bailliage d'Avesnes. Il devint, à la Révolution, major de la garde nationale, administrateur du district, président de l'administration municipale, puis président de canton et président du conseil d'arrondissement. Il appartint ensuite à la magistrature, et il occupait le poste de procureur impérial près le tribunal civil d'Avesnes, lorsqu'il fut élu (12 mai 1815) représentant de l'arrondissement d'Avesnes à la Chambre des Cent-Jours, par 51 voix (96 votants). Il mourut le 18 juin suivant.

PIMPIE. — Voy. GRANOUX (COMTE DE).

PIN (JOSEPH-FRANÇOIS-ELZÉAR), représentant en 1848, en 1871, sénateur de 1876 à 1883, né à Apt (Vaucluse) le 9 août 1813, mort à Paris le 5 mai 1883, s'occupa de littérature, de poésie et d'agriculture à Apt, collabora au *Vert-Vert*, au *Corsaire*, au *Messenger de Vaucluse*, à la *Revue Aptiennne*, et publia, en 1839, un volume de *Poèmes et sonnets*, qui fut remarqué. D'opinions démocratiques, il combattit le ministère Guizot, fut nommé, en 1848, sous-commissaire de la République à Apt, et fut élu, le 23 avril, représentant de Vaucluse à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 6, par 25,485

voix (59,634 votants). Il siégea à gauche, fit partie du comité d'agriculture et vota *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Causse-dière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy, *pour* le droit au travail, *pour* la Constitution, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *pour* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine. Il fit une très vive opposition à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative, fut compris, lors du coup d'Etat du 2 décembre, au nombre des citoyens expulsés du territoire français, et se réfugia en Piémont. Rentré en France après l'amnistié de 1859, il se tint, pendant toute la durée de l'Empire, à l'écart de la politique. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de Vaucluse à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 5, par 32,749 voix (63,738 votants, 85,059 inscrits). Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine. Mais une enquête ayant été ordonnée sur l'élection de Vaucluse, les représentants de ce département donnèrent leur démission, et, au nouveau scrutin du 2 juillet suivant, M. Elzéar Pin fut réélu, le 2^e sur 5, par 34,598 voix (60,637 votants, 80,441 inscrits). Il soutint le gouvernement de Thiers, et vota *contre* sa chute au 24 mai, *pour* la dissolution de l'Assemblée, *contre* l'état de siège, la loi des maires, le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Conseiller général du canton d'Apt depuis le 8 octobre 1871, il fut élu, au scrutin sénatorial du 30 janvier 1876, sénateur de Vaucluse, par 106 voix (209 votants). Il suivit la même ligne politique que précédemment, se prononça, en juin 1877, *contre* la dissolution de la Chambre des députés, combattit le gouvernement du Seize-Mai, soutint le cabinet Dufaure, et vota *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur. Réélu sénateur, le 8 janvier 1882, par 163 voix (200 votants), il mourut en mai 1883, et fut remplacé, le 22 juillet suivant, par M. Alfred Naquet. On a encore de lui : *Projet de ferme régionale et d'endiguement de la Durance à Villelaure* (1848); *Souvenirs poétiques* (1870).

PINA DE SAINT-DIDIER (JEAN-FRANÇOIS-CALIXTE, MARQUIS DE), député de 1827 à 1830, né à Grenoble (Isère) le 3 août 1779, mort à Grenoble le 30 juillet 1842, « fils de Joachim de Pina, marquis de Saint-Didier, capitaine de cavalerie, et de Marie-Thérèse-Gabrielle de Garagnol », propriétaire, maire de Grenoble (4 septembre 1816 et en 1824), membre et président du conseil général, fut élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège de l'Isère, par 131 voix (228 votants, 291 inscrits). Il vota avec la majorité et disparut de la scène politique aux élections de 1830. M. Pina de Saint-Didier s'occupa beaucoup et avec succès d'archéologie et de numismatique; on a de lui : *Leçons élémentaires de numismatique moderne puisées dans l'examen d'une collection particulière*.

PINAC (BERTRAND), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Pouzac (Hautes-Pyrénées) le 11 décembre 1759, mort à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 9 septembre 1836, « fils du sieur Jean l'Inac, et de Jeanne Claverie », médecin à Bagnères-de-Bigorre avant la Révolution, devint successivement procureur-syndic du district, président de l'administration municipale de cette ville, président de canton, conseiller municipal de Bagné-

res, conseiller d'arrondissement, et représenté (16 mai 1815) à la Chambre des Cent-Jours l'arrondissement de Bagnères, qui l'élut par 33 voix (62 votants), contre 26 à M. Lay. Il rentra dans la vie privée après la courte session de cette assemblée.

PINARD (PIERRE-ERNEST), ministre, député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Autun (Saône-et-Loire) le 10 octobre 1822, étudia le droit à Paris et fut reçu docteur. Inscrit au barreau de Paris, secrétaire de la conférence des avocats, il entra bientôt dans la magistrature (2 mars 1849) comme substitut du procureur impérial à Tonnerre; il passa en la même qualité à Troyes (décembre 1851), à Reims (décembre 1852), et à Paris (29 octobre 1853). Substitut du procureur général à Paris en 1859, procureur général à Douai (3 octobre 1861), il fut rappelé à Paris le 5 mai 1866 avec le titre de conseiller d'Etat. Pendant le cours rapide de cette brillante carrière, M. Pinard avait eu à intervenir dans plusieurs causes importantes et s'était signalé par l'ardeur de son zèle pour la dynastie : outre les affaires Doudet, Pescatore, du duc d'Aumale contre Mme de Clerg relativement à la possession de la forêt de Vallée, le procès Mirès (avril 1862), l'affaire de la femme Doize, appelée à si fâcheux retentissement, avaient contribué à mettre en relief le talent du magistrat, que le gouvernement fit chevalier de la Légion d'honneur le 11 novembre 1858, et officier le 12 août 1862. Au conseil d'Etat, M. Pinard s'attacha avec plus d'activité que jamais à servir les intérêts de la politique impériale. Chargé de préparer l'exposé des motifs de la loi sur la révision des arrêts criminels et correctionnels, votée en mai 1867, et celui de la célèbre loi sur la presse qui suivit la lettre du chef de l'Etat en date du 19 janvier, il eut, de plus, à soutenir comme commissaire du gouvernement, devant le Corps législatif, la discussion de la première de ces deux lois : la seconde fut renvoyée à la session suivante. Dans l'intervalle (14 novembre 1867), M. Pinard avait été appelé à prendre, en remplacement du marquis de La Valette, le portefeuille de l'Intérieur, malgré le rapport confidentiel défavorable de M. Rouher à l'empereur. En cette qualité, il défendit au parlement la loi sur la presse dont il était en partie l'auteur (janvier-février 1868), et présenta également une loi sur le droit de réunion (mars et mai 1868). Mais les rigueurs et les tracasseries de son administration dans la mise en pratique des lois votées lui créèrent bientôt une situation difficile : la suppression de l'autorisation préalable avait permis à M. Henri Rochefort de publier son célèbre pamphlet, la *Lanterne*, dont le succès fut immense. M. Pinard eut l'imprudence d'entrer en lutte avec son auteur, lutte qui ne fit qu'augmenter la vogue du pamphlet et l'impopularité du ministre. Ce dernier usa sans profit de tous les moyens que l'administration possédait encore, interdit la vente sur la voie publique du *Courrier français*, feuille démocratique, et multiplia les poursuites contre les journaux indépendants, qui le qualifiaient ainsi : « Petit, mais rageur. » Une autre campagne non moins retentissante fut entreprise par lui contre les manifestations en l'honneur de l'ancien représentant Baudin au cimetière Montmartre (2 novembre 1868), puis contre les souscriptions organisées pour élever un monument à sa mémoire : les groupes qui se rendaient à la tombe furent dissipés par la force, on fit des arrestations ; l'*Avenir*

national, le *Réveil*, la *Revue politique* furent traduits en police correctionnelle, et Gambetta eut l'occasion de prononcer, le 13 novembre, le plaidoyer qui le rendit célèbre. A la même époque, les journaux officieux répandirent le bruit que les républicains se proposaient de faire, le 3 décembre, une manifestation nouvelle à la tombe de Baudin. Ce jour-là, M. Pinard envoya au cimetière toute la garde de Paris ainsi que des régiments mandés de Versailles, de Compiègne, qui attendirent inutilement, l'arme au bras, l'émeute qui ne vint pas. Cet excès de zèle, dont s'égayait l'opposition, mécontenta le gouvernement, et M. Pinard dut donner sa démission (17 décembre 1868). A titre de compensation, l'empereur voulut le nommer sénateur, mais il refusa, se fit inscrire au barreau de Paris, et, le 24 mai 1869, se présenta comme candidat au Corps législatif dans la 7^e circonscription du Nord, qui l'élut par 18,006 voix (29,825 votants, 35,939 inscrits), contre 6,310 à M. Chappellier et 4,830 à M. Stiévenard. Sa profession de foi réclamait « l'intime alliance de l'ordre et de la liberté ». Il adhéra à « l'empire libéral », appuya la politique de M. Emile Ollivier, émit, le 9 février 1870, cette opinion qu'une réunion n'est vraiment privée que lorsque les personnes réunies se connaissent entre elles, soutint (23 juin) la nomination des maires par le pouvoir, et vota la guerre contre la Prusse. La révolution du 4 septembre le rendit à la vie privée. Il se retira à Autun. Arrêté dans cette ville au commencement de 1871, sous l'inculpation de menées bonapartistes, il fut transféré à Lyon, resta onze jours en prison, et partit pour Genève. Elu conseiller général d'Autun (1870-1883), il rentra au barreau de Paris, où il n'a pas retrouvé au banc de la défense le succès qu'il avait obtenu comme magistrat. Lors des élections législatives de 1876, M. Pinard obtint, sans être élu, 4,146 voix dans la 1^{re} circonscription d'Autun, sur 11,385 votants. Commandeur de la Légion d'honneur (1868). Ses *Œuvres judiciaires* ont été publiées en 1884.

PINART (ALEXANDRE-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Paris le 21 février 1800, mort à Paris le 18 février 1878, était maître de forges dans le Pas-de-Calais, président du conseil d'administration des hauts fourneaux de Marquise, maire de Falaise et conseiller général lorsqu'il fut élu, le 4 juin 1863, député de la 3^e circonscription du Pas-de-Calais au Corps législatif, par 17,443 voix (30,898 votants, 38,220 inscrits), contre 13,399 à M. Cucheval-Clarigny. M. Pinart avait été officiellement soutenu par le gouvernement. A la Chambre, il vota régulièrement avec la majorité dynastique. Chevalier de la Légion d'honneur en 1865, il fut réélu député, le 24 mai 1869, dans la même circonscription, par 14,585 voix (25,901 votants, 31,701 inscrits), contre 6,094 à M. Cucheval-Clarigny et 5,186 à M. Henry. Il vota pour la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

PINAULT (EUGÈNE-MARIE), député de 1876 à 1889, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 10 mai 1834, fit son droit, fut reçu licencié, et prit la direction d'une tannerie à Rennes. Conseiller municipal de cette ville, conseiller général du canton de Bécherel, juge au tribunal de commerce, il brigua la députation comme candidat constitutionnel, et fut élu, au 2^e tour, le 5 mars 1876, député de l'arrondissement de Montfort,

par 7,631 voix (12,597 votants, 14,854 inscrits), contre 4,946 à M. de Cintré. Il prit place au centre gauche, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1817, par 7,766 voix (13,726 votants, 15,936 inscrits), contre 5,936 à M. de la Guistièrre, il se sépara de ses collègues de la gauche pour voter *contre* le retour à Paris (5 juin 1819) et *contre* le projet de loi sur l'enseignement supérieur (9 juillet suivant), fit partie de la commission des patentes et de celle du tarif général des douanes, et fut réélu, le 21 août 1831, par 9,128 voix (9,769 votants, 15,939 inscrits). Il continua de soutenir la politique des ministres opportunistes, et, porté, le 4 octobre 1835, sur la liste républicaine d'Ille-et-Vilaine, fut réélu, le 2^e sur 9, par 62,071 voix (123,293 votants, 153,125 inscrits). Il a voté *contre* l'expulsion des princes, et s'est prononcé, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

PINCELOUP DE MAURISSURE (FRANÇOIS-EMMANUEL-JUDITH-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né le 4 janvier 1782, mort à une date inconnue, propriétaire à Nogent-le-Rotrou, fut élu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, avec 27 voix (39 votants), contre 12 à M. Pison-Mondésir, négociant à Paris. Il n'eut qu'un rôle politique effacé et ne fit pas partie d'autres assemblées.

PINCEPRÉ DE BUIRE (MARIE-LOUIS-NICOLAS), député en 1789, né à Péronne (Somme) le 15 février 1730, mort à Paris le 23 avril 1816, appartint sous l'ancien régime aux armées du roi. Il était propriétaire à Buire (Somme), quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Péronne et de Roye. Il opina avec la majorité de la Constituante, fit partie du comité des subsistances, et quitta la vie politique après la session.

PINCHINAT (ANDRÉ), député en 1791, né le 29 janvier 1753, mort à une date inconnue, était membre du directoire des Basses-Alpes et maire de Barcelonnette quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député des Basses-Alpes à l'Assemblée législative, le 3^e sur 6, par 171 voix (294 votants). Il fit silencieusement partie de la majorité réformatrice, et ne fut pas membre d'autres assemblées.

PINEL (PIERRE-LOUIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-James (Manche) le 8 novembre 1761, mort à Avranches (Manche) le 30 novembre 1838, était administrateur du district d'Avranches, lorsqu'il fut élu (4 septembre 1792) député de la Manche à la Convention, le 6^e sur 13, par 480 voix (670 votants). Dans le procès du roi, il répondit au 3^e appel nominal : « Je ne puis cumuler les fonctions de juge et de législateur ; je vote librement pour la détention. » Il s'associa aux actes de la majorité ther-

midorienne, et fut réélu (21 vendémiaire an IV) député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, par 255 voix (461 votants). Il en sortit en l'an V, sans s'y être fait remarquer, fut nommé maire d'Avranches le 21 germinal an VIII, et exerça encore les fonctions de conseiller général de la Manche.

PINELIÈRES (CHARLES-JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né le 12 septembre 1736, mort le 15 janvier 1807, curé de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure), fut élu (25 mars 1789) député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée de la Rochelle, malgré les efforts du haut clergé. Son rôle à l'Assemblée fut d'ailleurs très effacé, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

PINELLE (MARIN), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, curé d'Hilsenheim en Alsace, fut élu, le 1^{er} avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Colmar et Schlestadt. Il opina avec la droite. Le 25 juillet, il se plaignit à l'Assemblée des violences exercées à Quincey en Franche-Comté par la population « qui avait, dit-il, brûlé, saccagé les chartriers des seigneurs, détruit et démoli différents châteaux et incendié une abbaye de l'ordre de Cîteaux ». Il demanda une punition sévère des coupables. Attaché à l'ancien régime, le curé Pinelle s'associa, avec le bailli de Flachslanden et l'abbé d'Eymar, députés d'Alsace et de Wissembourg, à une protestation contre les actes de l'Assemblée constituante relativement aux maisons religieuses d'Alsace. En congé à partir du 2 août 1790, il ne parait pas être revenu siéger, et disparut de la scène politique.

PINET (JACQUES), député en 1791, membre de la Convention, né à Saint-Nexand (Dordogne) en 1760, mort à Bergerac (Dordogne) le 8 novembre 1814, adopta avec chaleur la cause de la Révolution, devint (1790) administrateur du district de Bergerac, et fut élu, le 9 septembre 1791, député de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 3^e sur 10, par 426 voix (508 votants). Il siégea dans la majorité. Réélu, le 6 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 2^e sur 10, par 462 voix (661 votants), il répondit au 3^e appel nominal, dans le procès du roi : « Comme je n'ai point deux consciences, je vote pour la mort. » Après le 31 mai, il fut envoyé en mission à l'armée de l'Ouest, puis (octobre 1793) dans les Landes, où il traqua les nobles et les prêtres. Par un arrêté pris à Dax, en mars 1794, il décida « qu'il serait construit à Dax une guillotine, et, qu'elle serait placée en permanence dans le lieu le plus fréquenté par les aristocrates. » Il se rendit aussi dans les Pyrénées-Orientales, où il eut à prendre des mesures de rigueur. Au mois d'avril de la même année, on lui dénonça une conspiration dont le but était d'insurger le département des Landes, pour porter la guerre civile sur les derrières de l'armée française, tandis qu'elle serait attaquée de front par les Espagnols. Pinet quitta Bergerac et fit opérer un grand nombre d'arrestations dans les Landes ; sur 80 détenus, trois furent condamnés à mort. Rappelé de l'armée après le 9 thermidor, il fut dénoncé par les contre-révolutionnaires de Bayonne comme terroriste ; mais la Convention passa à l'ordre du jour. Dénoncé de nouveau, le 11 germinal an III, par Saint-Martin comme « le bourreau de l'Ar-

dèche », il fut décrété d'accusation le soir du 1^{er} prairial an III, comme un des promoteurs de l'insurrection. L'amnistie du 4 brumaire an IV l'ayant rendu à la liberté, il fut nommé administrateur du département de la Dordogne; le Directoire le révoqua de ces fonctions en 1798 : Pinet était accusé d'avoir influencé les élections de ce département. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, Pinet fut obligé de quitter la France. Il se réfugia à Constance; mais, infirme et sans fortune, il demanda et obtint (23 juillet 1817), en raison de sa santé, d'aller résider à Lausanne dont le climat est plus doux. Son fils demanda en vain son rappel au gouvernement royal (13 juin 1818). Pinet ne rentra en France qu'après la révolution de 1830, et revint mourir à Bergerac.

PINETON. — *Voy.* CHAMBRUN (COMTE DE).

PINIEUX (CHARLES-AUGUSTE DUBOUXIC, COMTE DE), député de 1824 à 1830, né à Paris le 4 août 1779, mort au château de Marmousse (Eure-et-Loir) le 16 octobre 1851, émigra à la Révolution. Il vécut fort retiré sous l'Empire, devint, à la Restauration, conseiller général d'Eure-et-Loir, fut élu, le 6 mars 1824, député du grand collège de ce département, par 110 voix (206 votants, 254 inscrits), et fut réélu, le 24 novembre 1827, par 109 voix (199 votants, 242 inscrits). M. de Pinieux ne se fit pas remarquer dans la majorité ministérielle avec laquelle il vota constamment, soutint le ministère Polignac contre les 221, et ne fut pas réélu aux élections de 1830.

PINOT. — *Voy.* DU PETITBOIS (CHEVALIER).

PINS (JEAN-PAUL-GASTON, COMTE DE), pair de France, né à Castres (Tarn) le 8 février 1766, mort à Lyon (Rhône) le 3 novembre 1850, « fils de messire Marc-Claude de Pins, chevalier seigneur de Monsego », et de dame Marguerite du Cabrol », entra dans les ordres, exerça d'abord son ministère dans son département, puis fut nommé, le 8 août 1817, par Louis XVIII, évêque de Béziers. Evêque de Limoges le 15 février 1822, il fut choisi par un bref pontifical du 26 décembre 1823 pour gouverner le diocèse de Lyon, en l'absence du cardinal Fesch, avec le titre « d'administrateur apostolique ». Appelé à la Chambre des pairs par l'ordonnance du 5 novembre 1827, il prêta le concours de ses votes au gouvernement de Charles X, quitta la Chambre haute en 1830, et ne put être nommé archevêque titulaire de Lyon, en raison de sa fidélité à la branche aînée. Après plusieurs années passées à la Grande Chartreuse, dans une retraite absolue, il revint mourir à Lyon.

PINSONNIÈRE (ALEXIS-JACQUES-LOUIS-MARC LHOMME, COMTE DE LA), député de 1830 à 1839 et pair de France, né à Civray (Indre-et-Loire) le 30 juin 1788, mort au château de Civray le 14 août 1869, « fils de messire Louis-Claude Lhomme de la Pinsonnière, écuyer, ancien capitaine, chef de bataillon au régiment d'infanterie de Bourbon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et pensionnaire de sa majesté, et de dame Marie-Françoise-Charlotte Bigot de Freulleville », servit comme officier à la fin de l'empire, et reçut la croix de la Légion d'honneur. Retiré ensuite dans ses propriétés, il s'y occupa d'agriculture. Élu, le 19 juillet 1830, député du grand collège d'Indre-et-Loire, par 123 voix (234 votants, 255

inscrits), il fut successivement réélu, le 5 juillet 1831, dans le 3^e collège du même département (Loches), par 131 voix (234 votants, 307 inscrits), contre 96 à M. Le Voyer d'Argenson; le 21 juin 1834, par 151 voix (237 votants, 311 inscrits), contre 76 à M. O. Barrot; le 4 novembre 1837, par 126 voix (228 votants, 319 inscrits). Il appuya de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe, opina pour les lois de septembre et de disjonction, et fut membre de la commission de l'Adresse en 1839. Partisan des idées de la minorité de cette commission, il proposa divers amendements qui furent repoussés. Ayant échoué aux élections du 2 mars 1839, avec 126 voix contre 144 à M. Taschereau, il fut nommé pair de France huit jours après (15 mars), siégea silencieusement parmi les ministériels de la Chambre haute, et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848.

PINTEREL DE LOUVERNY (ADAM-PIERRE), député en 1789, né à Château-Thierry (Aisne) le 22 octobre 1742, mort à Château-Thierry le 15 septembre 1810, « fils de Jean-Maurice Pinterel de Louverny, seigneur d'Etampes et Thierry, conseiller du roi, premier président, lieutenant général au siège et bailliage de Château-Thierry, et de dame Anne-Suzanne-Benigne Dauré », était, comme son père, lieutenant général du grand bailli de Château-Thierry, lorsqu'il fut élu, le 22 mars 1789, député du tiers-état de ce bailliage aux États-Généraux, par 168 voix sur 218 votants. Son grand-père était cousin germain de Racine et sa famille était alliée à celle de Marie Héricart, femme du grand fabuliste La Fontaine. A l'Assemblée constituante, Pinterel de Louverny vota avec la majorité de son ordre, prêta le serment du Jeu de paume, et ne joua d'ailleurs qu'un rôle des plus obscurs. De retour à Château-Thierry après la session, il devint, en 1791, juge au tribunal du district, puis président : en cette qualité, le « citoyen Pinterel » harangua civiquement la foule, le 10 août 1793, pour célébrer le second anniversaire de la déchéance du roi. Le 12 messidor an VIII, le gouvernement consulaire nomma Pinterel de Louverny président du tribunal civil de Château-Thierry, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

PINTEVILLE DE CERNON (JEAN-BAPTISTE, BARON DE), député en 1789, membre du Tribunal, né à Coudray-sur-Seine (Seine-et-Oise) le 15 juillet 1756, mort à une date inconnue, appartient à la magistrature de l'ancien régime. Le 29 mars 1789, la noblesse du bailliage de Châlons-sur-Marne l'élut député aux États-Généraux par 65 voix (108 votants). Il siégea parmi les modérés de la majorité, fit partie du comité des finances, et, proposa à ce comité (9 avril 1790) un « plan de libération générale des finances » comprenant la liquidation de la dette, la création d'assignats jusqu'à concurrence de la dette publique, avec cours forcé et privilège pour l'acquisition des biens nationaux. Secrétaire de l'Assemblée (31 juillet suivant), il présenta : 1^o un tableau d'ensemble pour connaître les dépenses des départements par districts et cantons; 2^o un dictionnaire géographique de toutes les villes, cantons et bourgs, travail dont l'Assemblée ordonna l'impression (28 août 1791). Il se tint à l'écart de la politique après la session, et fut appelé (6 germinal an X), par Bonaparte, à siéger au Tribunal. Il en sortit en 1807 pour entrer à la cour des Comptes. Membre de la Légion d'honneur du 25 prai-

rial an XII, chevalier de l'Empire du 5 octobre 1808.

PINTEVILLE DE CERNON (FRANÇOIS, BARON DE), député de 1822 à 1827, né à Cernon-sur-Coolé (Marne) le 2 avril 1762, mort à Toul (Meurthe) le 9 avril 1827, « fils de François-Antoine de Pinteville, chevalier baron et chatelain de Cernon, maréchal héréditaire de la comté pairie de Châlons, seigneur de Coupets, Fontaine-Vésigneul, etc., et de dame Marie-Louise-Constance Marquet de la Noue », entra, en 1780, comme cadet gentilhomme au régiment Royal-Comtois. Lieutenant dans la garde constitutionnelle à pied du roi le 30 novembre 1791, il émigra après le 10 août 1792, et ne rentra en France qu'à la fin du Directoire. Conseiller municipal de Meaux en 1800, commandant de la garde nationale de cette ville en 1802, président de canton et administrateur trésorier du bureau de charité en 1803, membre du jury d'instruction du comité de vaccine, du bureau de bienfaisance, de l'administration du dépôt de mendicité et de la commission des répartitions, administrateur trésorier de la fabrique de la cathédrale de Meaux en 1804, conseiller d'arrondissement, il devint maire de Meaux en 1813. Bien que rallié à l'empire, il accueillit sans enthousiasme les Bourbons. Aussi Louis XVIII ne lui conserva-t-il aucune de ses fonctions, d'ailleurs purement honorifiques. Élu, le 20 novembre 1822, député du grand collège de Seine-et-Marne, par 113 voix (150 votants, 244 inscrits), et réélu le 25 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement électoral de Seine-et-Marne (Meaux), par 187 voix (296 votants), il prit place dans l'opposition constitutionnelle et mourut avant la fin de la législature.

PIOGER (AMAND-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC DE), représentant en 1848, en 1849 et en 1871, né à Saint-Vincent (Morbihan) le 1^{er} août 1816, d'une famille d'ancienne noblesse de Vannes, fit ses études à Pontlevoy, son droit à Rennes, et fut reçu avocat en 1838. Il ne plaida pas et collabora aux journaux catholiques et légitimistes de la région opposés au gouvernement de Louis-Philippe. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Morbihan à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 12, par 60,903 voix (105,877 votants, 123,200 inscrits), il fit partie du comité de l'instruction publique et vota en général avec la droite contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Après le 10 décembre, il avait soutenu la politique du prince Louis-Napoléon. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 7^e sur 10, par 55,020 voix (86,060 votants, 127,169 inscrits), il prit place dans la majorité, combattit les idées républicaines, mais resta fidèle à la majorité monarchiste quand le prince-président s'en sépara. Après le 2 décembre 1851, M. de Pioger s'occupa d'agriculture dans sa propriété d'Hennebont, et rentra dans la vie publique le 8 février 1871, élu représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 19, par 54,652 voix (72,309 votants, 119,710 inscrits). Il prit place à droite, se fit inscrire à la

réunion des Réservoirs et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Ayant échoué, le 5 mars 1876, dans la 2^e circonscription de Vannes, avec 6,104 voix contre 8,264 à l'élu, M. Lorois, il ne se représenta plus.

PIORRY (PIERRE-FRANÇOIS), député en 1791, membre de la Convention, né à Poitiers (Vienne) le 1^{er} avril 1758, mort à Poitiers le 23 janvier 1827, reçu avocat au parlement de Paris le 3 février 1783, fut, en mai suivant, agrégé de l'ordre des avocats au présidial de Poitiers. Directeur à la faculté de droit de Poitiers (29 décembre 1788), l'un des 24 notables de la commune de cette ville (5 février 1790), il fut nommé (26 mars suivant) secrétaire général pour l'accomplissement de la fédération martiale formée à Poitiers le 12 avril suivant entre toutes les gardes nationales du Poitou et des provinces circonvoisines. Ardent partisan de la Révolution, Piorry fut nommé (juin 1790) l'un des 36 administrateurs du département de la Vienne, et, le même jour, l'un des cinq membres du directoire du département. Élu, le 3 septembre 1791, député de la Vienne à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 147 voix sur 286 votants, il siégea dans la majorité, fut membre du comité des domaines, adjoint au comité de législation, et, le 21 mai 1792, déposa sur le bureau, « au nom de citoyens pauvres mais vertueux, deux paires de boucles avec cette devise. Elles ont servi à contenir les tirants de mes souliers, sur mes pieds; elles serviront à réduire, sous eux, avec l'empreinte et le caractère de la vérité, tous les tyrans lignés contre la Constitution. » Le 4 septembre 1792, le département de la Vienne l'élut membre de la Convention, le 1^{er} sur 8, par 186 voix sur 320 votants; il prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal : « La réclusion, ce serait une peine non proportionnée au délit. Pour satisfaire à la justice, au texte de la loi, je vote pour la mort. » Le 9 mars 1793, il fut nommé commissaire de la Convention dans la Vienne et l'Indre, avec Lejeune, pour hâter le recrutement. Sa mission dans la Vienne fut marquée par de nombreuses visites domiciliaires, l'ouverture des lettres à la poste, l'arrestation, à la demande des « Amis de la liberté et de l'égalité, » de Poitiers, des prêtres, des religieuses et des femmes d'émigrés, « l'anéantissement » des trois corporations religieuses qui soignaient les malades. « Nos prisons, écrivait-il, regorgent de prisonniers qui se sont opposés au recrutement; il s'agirait de punir les plus coupables qui ne sont que des nobles; mais le tribunal criminel qui ne veut blesser personne, soit par faiblesse, soit par aristocratie, s'accroche à la loi du 19 mars qui rend le tribunal révolutionnaire compétent des troubles et émeutes relatifs au recrutement. » Un autre jour, il annonça que la statue de Louis XIV, qui occupait encore au 10 août 1792 la place d'armes de Poitiers, avait été renversée depuis, et qu'il y avait fait planter un arbre de la liberté. Le 29 avril, à la Société patriotique de la ville, il donna le baiser de paix à un ex-vicaire épiscopal de Bourges marié, qui « méprisant les criaileries des faux dévots, a suivi la douce impulsion de la nature. » En mai, il quitta précipitamment la ville que menaçait l'armée vendéenne, et se

rendit à la Convention pour demander des secours. Il fut membre du comité des marchés. Compromis dans l'insurrection du 1^{er} prairial, il essaya de se justifier, en se représentant lui-même « comme un bon diable qui n'a ni la tournure ni le talent d'un conspirateur », et décrété d'accusation le 22 thermidor an III, bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV. Appelé, le 5^e jour complémentaire de l'an V, aux fonctions de commissaire du Directoire près les tribunaux civil et criminel d'Anvers, il fut nommé, le 8 brumaire an VIII, juge au tribunal de revision établi à Trèves pour les quatre départements de la rive gauche du Rhin. Il passa, le 27 frimaire an XI, à la cour d'appel de Trèves, et, le 24 ventôse an XIII, à celle de Liège, où il fut maintenu, à la réorganisation de 1811, avec le titre de conseiller. Il abandonna ses fonctions le 18 janvier 1814, à l'arrivée des troupes alliées, résida quelques mois à Givet, et retourna à Liège après les traités du 30 mai 1814. N'ayant rempli aucune fonction pendant les Cent-Jours, il ne fut pas atteint par la loi du 12 janvier 1816, et obtint sans difficulté, en août 1819, le passeport qu'il demanda pour passer quelque temps en France. Il revint mourir dans sa ville natale, à 89 ans.

PIOT (Léon), député de 1876 à 1877, né à Paris le 9 février 1845, se fit inscrire en 1869 avocat au barreau de cette ville. Maire de Lignol (Aube) en 1870, conseiller d'arrondissement de Bar-sur-Aube l'année suivante, il fut, en 1876, candidat du « comité national conservateur » à la députation, et déclara, dans son programme électoral, qu'il « donnerait son concours loyal et sincère à l'illustre maréchal de Mac-Mahon ». Élu, au second tour, le 5 mars 1876, député de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, par 5,562 voix (10,573 votants, 12,087 inscrits), contre 4,911 à M. de Roys, républicain, il prit place à droite, soutint le ministère de Broglie et vota contre les 363. Aux élections du 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, il échoua dans le même arrondissement, avec 5,423 voix contre 5,506 à l'élu, M. de Roys, et ne fut pas plus heureux, le 21 août 1881, avec 4,294 voix contre 5,472 à l'élu, M. de Roys, député sortant.

PIOU (JEAN-BAPTISTE-CONSTANCE), représentant en 1871, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 13 août 1800, mort à Paris le 31 mai 1890, fit sa carrière dans la magistrature. Premier président de la cour d'appel de Toulouse à la fin du second empire, il fut mis à la retraite, le 31 octobre 1871, par M. Crémieux. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 10, par 80,716 voix (122,845 votants, 145,055 inscrits), il fut vice-président de la commission des grâces, membre de la commission de permanence (novembre 71), et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il quitta la vie politique après cette législature.

PIOU (JACQUES), député de 1885 à 1889, né à Angers (Maine-et-Loire) le 6 août 1838, fils du précédent, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Après avoir plaidé avec talent au barreau de Toulouse, il commanda (1870) les mobilisés de la Haute-Garonne. En 1878, il quitta le barreau, fut élu conseiller général d'un des

cantons de la ville de Toulouse, et ne cessa de manifester des opinions monarchistes qui le firent porter (4 octobre 1885) sur la liste conservatrice de la Haute-Garonne : M. Piou fut élu, le 2^e sur 7, par 54,496 voix (108,936 votants, 138,226 inscrits). Il prit place à droite, et fit preuve d'un réel talent de tribune, lorsqu'il protesta (juin 1886) contre l'expulsion des princes au nom de la liberté, parla (octobre) contre la loi sur l'enseignement primaire, et demanda (novembre 1887), au nom de la droite, si une information judiciaire était ouverte sur les faits révélés au procès Caffarel-Limouzin (affaire Wilson) : il se montra disposé à organiser dans le parlement et dans le pays un parti de droite républicaine, et vota le plus souvent avec la minorité, notamment dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

PIQUET (ALEXANDRE-CHARLES), député de 1815 à 1816, né à Falaise (Calvados) le 23 mai 1755, mort à une date inconnue, « fils de sieur François Piquet, négociant, et de dame Charlotte de Laloc », était avocat général à la cour royale de Caen, quand il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de Calvados par 151 voix (199 votants). Il vota obscurément avec la majorité, et quitta la vie politique aux élections de l'année suivante.

PIQUET (HIPPOLYTE), représentant en 1848 et en 1849, né à Mortagne (Orne) le 5 juin 1815, fils de commerçants aisés, avocat et maire de Mortagne, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 11, par 58,593 voix (98,914 votants, 122,951 inscrits). Il siégea au centre, fit partie du comité de la justice, et vota plus souvent avec la droite qu'avec la gauche : pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 6^e sur 9, par 39,730 voix (94,068 votants, 126,096 inscrits), M. Piquet appartient à la majorité monarchiste qui se prononça pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 l'éloigna de la vie politique.

PIRÉ (ALEXANDRE-ELISABETH DE ROSNYVEN, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1856 à 1870, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 12 juillet 1809, mort à Rennes le 17 février 1885, fils d'un général de division du premier empire et filleul du prince et de la princesse de Wagram, s'attacha de bonne heure à la cause bonapartiste, voyagea en Italie de 1846 à 1848, y entra en relation avec le futur dictateur Farini, et n'aborda la politique active qu'après le rétablissement de l'Empire. Élu (1853) conseiller général du canton de Janzé (Ille-et-Vilaine), puis (1855) conseiller municipal de Rennes, il devint chevalier d'honneur de la

princesse Bacciocchi, et se présenta, le 13 avril 1856, comme député au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. de la Guistièrre décédé. Sa candidature, chaudement patronnée par l'administration, réunit 19,037 voix (19,176 votants, 33,194 inscrits). Il siégea à droite, fut un des membres les plus ardents de la majorité à la fois impérialiste et catholique, et sanctionna de ses votes la plupart des mesures proposées par le gouvernement. Toutefois, il conserva dans son langage des allures indépendantes, qui lui valurent bientôt une réputation d'excentricité analogue à celle que M. de Boissy (*V. ce nom*) s'était faite au Sénat. Réélu député, le 22 juin 1857, par 20,168 voix (20,266 votants, 35,615 inscrits), puis le 4 juin 1863, par 21,416 voix (23,933 votants, 37,782 inscrits), contre 7,321 à M. de Léon, il multiplia les interruptions, les boutades, et mêla parfois aux protestations de dévouement les plus vives à l'égard du chef de l'Etat certaines critiques contre les hommes du gouvernement. Un écrivain, faisant allusion au décaus de ses discours, disait de lui : « Il a de l'esprit, mais il en a presque toujours mal à propos et en dehors du sujet... Il ne fait pas à proprement parler de discours. Il se contente d'une espèce d'exorde qui n'est qu'un hors-d'œuvre. Il emploie un quart d'heure à annoncer qu'il parlera pendant dix minutes. Il explique longuement pourquoi il sera bref; il répond aux interruptions par des apartés plus ou moins fréquents, et enfin il descend de la tribune sans avoir dit un traitre mot de la question. » Son intervention dans la discussion du budget (1865) fit quelque bruit. Le 1^{er} mars 1866, M. de Piré protesta avec une grande vivacité contre la stipulation du 15 septembre précédent qui, dit-il, lui semblait « l'égorgeant pacifique du pouvoir temporel. » Mais chacune de ces harangues fantaisistes était émaillée de contradictions. Après s'être écrié : « Je professe que l'Italie s'appartient à elle-même... Les rois sont faits pour les peuples, pas les peuples pour les rois », il ajoutait qu'il regrettait « la grande idée de Grégoire VII : l'Italie au pape! » M. de Piré obtint encore sa réélection le 24 mai 1869, par 23,302 voix (29,355 votants, 39,633 inscrits), contre 5,653 à M. Legraverand. Il inclina alors vers le libéralisme, signa l'interpellation des 116, mais ne se rallia pas au ministère Ollivier, et lui fit une guerre acharnée. Le 17 janvier 1870, il se déclara contraire aux poursuites réclamées contre M. H. Rochefort, demanda le rappel des princes de la maison de Bourbon, la levée du séquestre sur les biens de la famille d'Orléans, et vota, d'ailleurs, en 1870, pour la déclaration de guerre. Tandis que Thiers combattait à la tribune, le 15 juillet, cette déclaration, M. de Piré lui cria : « Vous êtes la trompette antipatriotique de nos désastres! Allez à Coblenz! » Lors de l'invasion de la Chambre, au 4 septembre, il rentra le premier dans la salle des séances, et se mit à sa place, le revolver au poing. Rendu à la vie privée par la chute de l'empire, l'original député d'Ille-et-Vilaine tenta vainement d'en sortir le 14 octobre 1877 : candidat officiel du gouvernement du maréchal, il obtint, dans la 2^e circonscription de Rennes, 6,937 voix contre 8,681 à M. Martin-Feuillée, élu, et ne se représenta plus.

PISCATORY (THÉOBALD-EMILE ARCAMBAL), député de 1832 à 1842, pair de France, représentant en 1849, né à Paris le 6 avril 1800, mort à Paris le 18 novembre 1870, « fils de Fran-

çois-Hyacinthe Arcambal, employé au bureau de la guerre, et de Thérèse-Rosalie Pélagie Deshayes ». fut adopté le 16 germinal an VIII « par le citoyen Antoine-Pierre Piscatory, citoyen français », dont il porta dès lors le nom. Il se rendit en Grèce, sous la Restauration, pour y défendre la cause de l'indépendance. Candidat conservateur à la Chambre des députés le 5 juillet 1831, dans le 2^e collège d'Indre-et-Loire (Tours), il y réunit 72 voix contre 277 à l'élu, M. Bacot, et 73 à M. Delamardelle. Mais il fut plus heureux le 15 novembre 1832; le 4^e collège du même département (Chinon) l'envoya à la Chambre en remplacement de M. Girod (de l'Ain, nommé pair de France, par 192 voix (299 votants, 525 inscrits), contre 63 à M. Lafond, médecin, et 41 à M. Taschereau. M. Piscatory vota avec la majorité conservatrice, fit partie de la commission de l'Algérie, et se prononça énergiquement en faveur du maintien de l'occupation. Réélu, le 21 juin 1834, par 212 voix (318 votants, 526 inscrits), contre 53 à M. Ravez et 42 à M. Taschereau, il continua de soutenir la politique gouvernementale, jusqu'au moment où il entra dans la coalition contre le ministère Molé. Il obtint encore sa réélection, le 4 novembre 1837, par 216 voix sur 396 votants et 599 inscrits, contre 120 à M. Berville; puis, le 2 mars 1839, par 320 voix (453 votants), et siégea comme député jusqu'en 1842. A cette époque, il échoua à Chinon avec 219 voix contre 253 au candidat de l'opposition, M. Crémieux, élu. Appelé au conseil général de l'agriculture, il fut nommé, en 1844, ministre plénipotentiaire en Grèce: il s'y distingua pendant deux ans par l'habileté avec laquelle il contre-balança l'influence anglaise en maintenant le cabinet Coletti au pouvoir, et se montra favorable à l'établissement de l'Ecole d'Athènes. De retour en France, il fut fait pair de France (21 juillet 1846), puis fut nommé, à la place de M. Bresson, ambassadeur en Espagne, le 10 décembre 1847; mais la révolution de février l'empêcha d'occuper ce poste. Le 13 mai 1849, les conservateurs-monarchistes d'Indre-et-Loire l'éluèrent représentant à l'Assemblée législative, le 4^e sur 6, par 30,520 voix (61,973 votants, 92,573 inscrits). M. Piscatory fut un des membres les plus actifs de la majorité, appartint au comité de la rue de Poitiers, appuya l'expédition de Rome, la loi du 15 mars 1859 sur l'enseignement, la loi électorale du 31 mai à l'élaboration de laquelle il prit part comme membre de la commission, la révision de la Constitution, mais ne se rallia pas à la politique du coup d'Etat. Le 2 décembre 1851, il fut au nombre des représentants qui se réunirent, pour protester, à la mairie du X^e arrondissement. Il quitta alors définitivement la vie politique. Commandeur de la Légion d'honneur du 31 août 1846.

PISON DU GALLAND (ALEXIS-FRANÇOIS), député en 1789, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à l'an X, né à Grenoble (Isère) le 23 février 1747, mort à Grenoble le 31 janvier 1826, était avocat à Grenoble, quand il fut élu, le 2 janvier 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le Dauphiné. Il fut adjoint au 2^e doyen des communes, devint secrétaire provisoire de l'Assemblée, coopéra à la réunion et au serment du Jeu de paume, et fit partie des comités de règlement, de judicature et des domaines. A la séance du 16 juin 1789, il demanda que les Etats-Généraux prissent le nom d'Assemblée active et législative des représentants de la nation fran-

caise. » Chargé, en 1790 et 1791, au nom du comité des domaines, de différents rapports, il s'en acquitta avec habileté, et présenta le 20 août 1791 un projet de décret sur l'organisation de l'administration forestière destinée à remplacer les maîtrises des eaux et forêts. Juge dans l'Isère le 26 vendémiaire an IV, il représenta ce département au Conseil des Cinq-Cents, ayant été élu, le 24 germinal an V, par 188 voix sur 234 votants. Il devint successivement secrétaire et président de l'assemblée. Appelé, le 7 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur comme député de l'Isère au nouveau Corps législatif, il renonça à ce mandat, pour raison de santé, le 5 nivôse an X, et rentra dans la magistrature. La Restauration le fit (22 mars 1816) conseiller à la cour royale de Grenoble.

PISSARD (FRANÇOIS-HIPPOLYTE), député au Corps législatif de 1860 à 1870, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 3 juin 1815, docteur en droit de l'Université de Turin, avocat, ancien député au parlement sarde, prit, lors de la paix de Villafranca, une part importante à l'annexion de la Savoie à la France. Élu, le 9 décembre 1860, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de la Haute-Savoie, par 14,611 voix (24,762 votants, 35,273 inscrits), contre 10,141 à M. Levet, il vit son élection invalidée, mais fut réélu, le 14 avril 1861, par 17,745 voix (19,414 votants, 37,062 inscrits), contre 1,664 à M. Levet. Il siégea dans la majorité, parla sur les questions de finances, fut rapporteur de la loi sur les suppléments de crédits de l'exercice 1866, fit partie de la commission du budget, et fut réélu, le 1^{er} juin 1863, par 21,229 voix (21,561 votants, 36,604 inscrits), et, le 24 mai 1869, par 17,344 voix (28,815 votants, 38,865 inscrits), contre 11,450 à M. Philippe. M. Pissard vota la demande d'interpellation des 116, se fit inscrire au tiers-parti libéral et vota pour la guerre. Il était conseiller général du canton de Cruseilles. La révolution de septembre 1870 l'éloigna de la vie politique. Chevalier de la Légion d'honneur en 1861, officier du 14 août 1869.

PITOT DU HELLÈS (JACQUES-JEAN), député de 1837 à 1842, né à Morlaix (Finistère) le 21 décembre 1779, mort à Morlaix le 19 juin 1856, s'engagea en 1799 et prit part aux guerres de la Révolution. Il se retira ensuite dans ses propriétés du Finistère, et il était maire de Morlaix, lorsqu'il fut élu député du 3^e collège du Finistère (Morlaix), le 4 novembre 1837, par 179 voix (316 votants, 390 inscrits) et, réélu, le 2 mars 1839, par 188 voix (381 votants). Il siégea dans la majorité ministérielle, vota l'adresse de 1839, et soutint le ministère Molé. Il donna sa démission en 1840, et fut remplacé, le 12 décembre de la même année, par M. Lalande.

PIZIEUX (FRANÇOIS-URSIN DURAND, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Coudray (Eure-et-Loir) le 16 février 1765, mort à une date inconnue, « fils de messire René-Ursin Durand, écuyer, seigneur de Pizieux et autres lieux, et de dame Jeanne-Marie Poullain de Brustel », propriétaire à Coudray et ancien officier des

dragons du roi, commanda une compagnie de gardes d'honneur, fit la campagne de Saxe, se distingua à Wurstchen, et fut créé baron de l'empire le 19 juin 1813. Chevalier de Saint-Louis à la Restauration, il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège d'Eure-et-Loir, par 76 voix (146 votants, 244 inscrits). Il siégea obscurément dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne reparut plus dans les assemblées politiques.

PLAGNAT (FRANÇOIS), député au Corps législatif de l'an XII à 1814, né à Morzine (Haute-Savoie) le 1^{er} novembre 1757, mort à une date inconnue, fils d'Antoine Plagnat et de Josephette Tavernier, homme de loi avant la Révolution, devint membre du directoire de son district, puis administrateur du Léman et sous-préfet de Thonon sous le Consulat. Il fut élu, le 29 thermidor an XII, par le Sénat conservateur, député du Léman au Corps législatif. Ce mandat lui ayant été renouvelé le 10 août 1810, il l'exerça jusqu'en 1815.

PLAICHARD-CHOTTIÈRE (RENÉ-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Laval (Mayenne) le 10 octobre 1740, mort à Laval le 25 août 1815, exerçait à Laval la profession de médecin à l'époque de la Révolution. Nommé d'abord officier municipal, puis (septembre 1791) député-suppléant de son département à l'Assemblée législative, sans être appelé à y siéger, il fut élu (6 septembre 1792) député de la Mayenne à la Convention, le 6^e sur 8, par 287 voix (400 votants). Lors du procès de Louis XVI, Plaichard-Chottière répondit : « Je vote pour la réclusion et pour le bannissement après la guerre. » Il opina constamment avec le parti modéré. Au 13 vendémiaire an IV, il fut retenu prisonnier dans sa section, mais il recouvra presque aussitôt la liberté, quand la Convention eut triomphé. Passé au Conseil des Anciens, comme ex-conventionnel, le 4 brumaire suivant, il fut secrétaire de cette assemblée, la quitta en 1797, et revint dans son département, où il reprit la profession de médecin.

PLAISANCE (DUC DE). — Voy. **LEBRUN**.

PLAN DE SIÈYÈS (CHARLES-ÉLÉONORE FRANÇOIS), député de 1843 à 1848, né à Valence (Drôme) le 8 novembre 1812, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 29 avril 1883, avait été officier de marine au service de la Sardaigne. Élu, le 19 août 1843, en remplacement de M. Delacroix, décédé, député du 1^{er} collège de la Drôme, par 299 voix (484 votants, 601 inscrits), il faillit voir son élection invalidée, par le motif que ses services dans la marine sarde lui avaient fait perdre sa qualité de Français. Il se défendit lui-même avec une certaine vivacité et obtint gain de cause. Réélu, le 1^{er} août 1846, par 303 voix (631 votants, 607 inscrits), contre 222 à M. Monicault, il prit place parmi les membres de l'opposition légitimiste, et vota contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.